



Règlement DEFILE COSPLAY Animasia 2020

GENERAL

Dans le cadre du festival Animasia 2020, l'association Mandora organise un défilé de cosplay ouvert à toutes et tous.

La date du défilé est fixée au dimanche 11 octobre 2020 à partir de 16h00 Parc des Expositions – Bordeaux Lac.

MODALITE COSPLAY DIMANCHE

Le défilé étant ouvert aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations des participants se doivent d'être « tout public ».

Le défilé de cosplay accueille un nombre limité d'inscriptions. Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay en fonction du planning général du festival.

INFORMATIONS COVID19

L'utilisation du masque sera obligatoire dans les coulisses et sur scène pour toutes personnes participantes au défilé de cosplay. Seuls les participants en solo auront la possibilité d'enlever leur masque pendant leur prestation et le remettre à leur sortie de scène. Les membres défilants en groupe devront impérativement garder le leur.

Par mesure de sécurité, les groupes ne devront pas dépasser 5 membres et chaque participant devra au maximum respecter les règles de distanciations sociales.

Le jour du festival, nous mettrons en place un planning par passage afin de limiter l'accès aux loges, qui se devra d'être respecté par tous les participants. L'entrée dans les coulisses sera restreinte et nous ne pourrons vous faire entrer avant l'heure prévue.

PARTICIPATION

La participation à ce défilé est gratuite. Tout participant au cosplay (groupe ou individuel) aura accès gratuitement au festival le jour de son passage sur justificatif de leur identité à l'entrée du festival.

Une autorisation de droit à l'image ainsi qu'une autorisation parentale (pour les mineurs) sont obligatoires et doivent être remis à la personne en charge du défilé.

La participation au défilé est tributaire de la pré-inscription dûment réalisée sur le net.

La pré-inscription au cosplay se compose du renvoi du formulaire d'inscription au cosplay dûment rempli ainsi que de la bande-son respectant le temps maximum donné pour chaque solo/groupe.

L'Organisation Cosplay se donne une semaine pour répondre à votre participation. Passé ce délai, si vous n'avez pas reçu de réponse, c'est que votre mail n'a jamais été reçu. N'hésitez pas à vous renseigner et renvoyer votre pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont à renvoyer à l'adresse mail cosplay@mandora.fr avant le dimanche 4 octobre 2020.

Un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le festival avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du défilé.

Les personnes dont la pré-inscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires indiqués dans les mails de briefing en amont du festival pour transformer leur pré-inscription en inscription.

MODALITE GROUPE

Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un participant sur scène. Cette année, les groupes seront limités à 5 personnes en raison des mesures sanitaires (aucune dérogation possible)

Chaque groupe doit désigner un responsable de groupe majeur qui s'engage à fournir à l'organisation Cosplay, les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe (définis dans le formulaire de pré-inscription).

Le responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tous les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation Cosplay, sans condition.

Sur place, il devra s'assurer que tous les membres sont présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

COMPORTEMENT ET RESPECT

Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du défilé de cosplay sera immédiatement exclu du festival de façon définitive.

TEMPS ET BANDE SON

Durée de la prestation/bande-son :

- Solo : 1:00 minute maximum
- Groupe (5 personnes max) : 2:30 minutes maximum

Les participants dont les représentations seront accompagnées de fond sonore devront fournir le fichier audio au format MP3 uniquement.

Les fichiers doivent être parfaitement identifiés (avec vos prénoms, noms, celui du groupe ou du personnage incarné).

L'organisation cosplay se réserve le droit de refuser votre bande-son si celle-ci dépasse le temps défini ou si elle présente des passages inaudibles pour le spectateur (équilibrage des sons).

L'organisation cosplay ne pourra être tenu responsable en cas de problèmes de compréhension liés à la sonorisation de la scène.

SECURITE SUR SCENE

Les participants ne doivent pas pratiquer de pyrotechnie, utiliser des substances salissantes et petits objets pouvant gêner les prestations suivantes (paillettes, confettis...), ne pas lancer d'objets dangereux ou lourds hors de scène.

Aucune arme ne sera autorisée (armes réelles, rasoirs, couteaux, paintball ou assimilé). Les armes construites en carton, mousse ou autres matières plastiques non dangereuses seront acceptées.

Toute arme considérée comme dangereuse et introduite dans l'enceinte du festival sera définitivement « confisquée ».

Pour tout renseignement ou doute, ne pas hésiter à nous contacter par mail cosplay@mandora.fr

DECORS

Les décors trop imposants pourront être refusés par l'organisation cosplay. Merci de vérifier que ceux-ci ne dépassent pas les 2 mètres de hauteur et pèsent moins de 7 kilos si vous souhaitez que nous vous les installions sur scène.

DETAILS TECHNIQUES

L'association Mandora met à la disposition des participants des loges pour se changer, sous contrôle lors du défilé. Seule l'équipe de l'association Mandora est habilitée à permettre l'accès aux loges, qui pourront s'effectuer 1h seulement avant le début du défilé. Par mesures de sécurité, l'entrée aux loges sera filtrée et chaque participants devra demander au préalable l'autorisation pour y accéder .

L'Organisation Cosplay ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des loges.

BRIEFING

Un ordre de passage effectif des prestations (et soumis à modification si besoin) vous sera fourni par mail avant le festival ainsi que l'heure à laquelle vous pourrez accéder tour à tour aux loges.

Après transformation de leur pré-inscription en inscription, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation Cosplay, et ce à l'horaire précisé.

Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode et l'ordre de passage définitif. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation Cosplay.

Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter sur scène.

Leur passage effectué, les participants seront invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

SUR PLACE

Vous devrez donner une autorisation de droit à l'image remplie et signée permettant la diffusion de photos et vidéos de vous en cosplay ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Ces documents seront à remettre en main propre ou par email à la personne en charge du défilé.